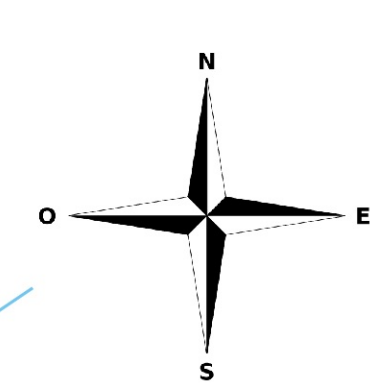
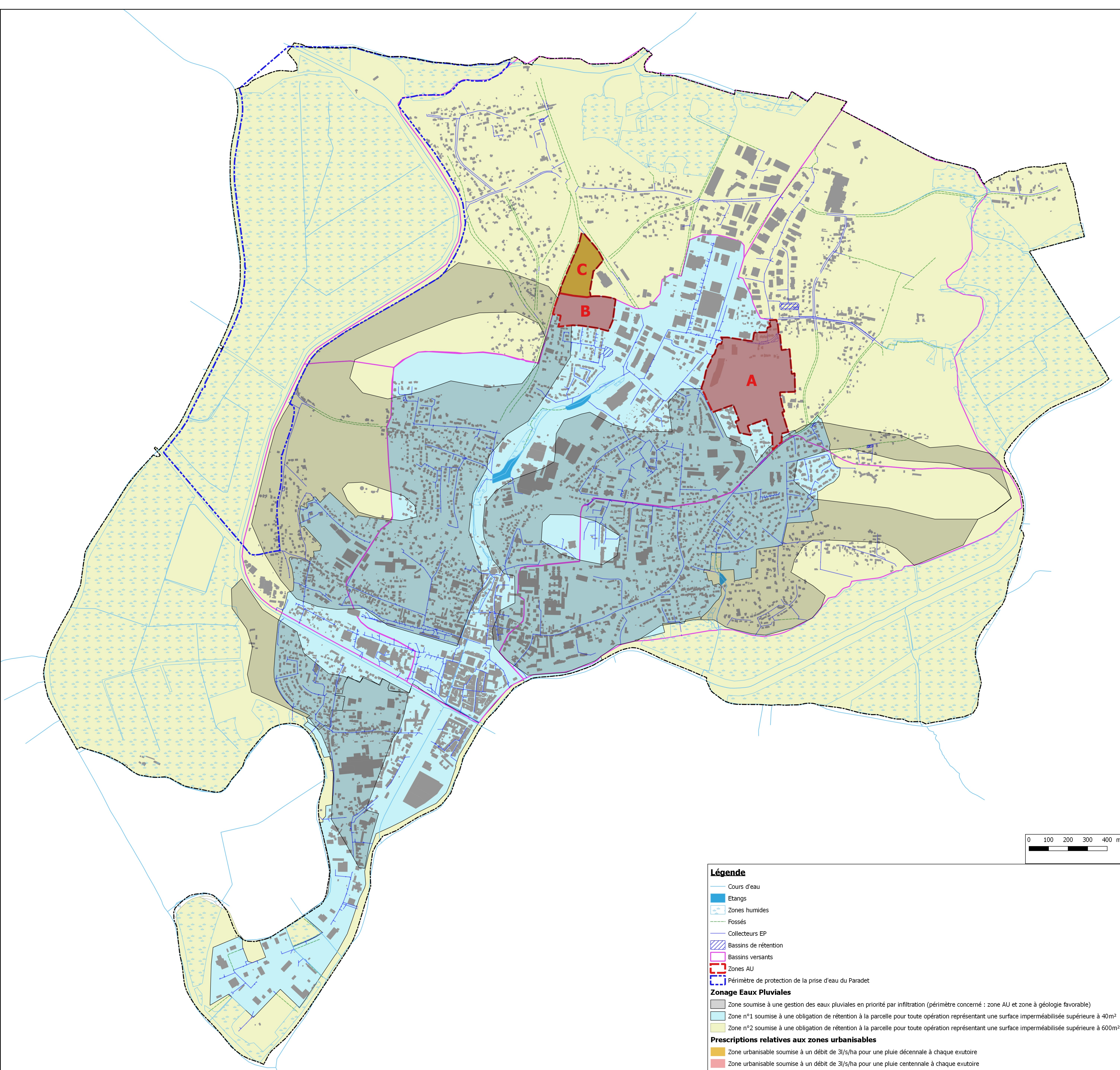


- Légende**
- Cours d'eau
 - Etangs
 - Zones humides
 - Fossés
 - Collecteurs EP
 - Bassins de rétention
 - Bassins versants
 - Zones AU
 - Périmètre de protection de la prise d'eau du Paradet
- Zonage Eaux Pluviales**
- Zone soumise à une gestion des eaux pluviales en priorité par infiltration (périmètre concerné : zone AU et zone à géologie favorable)
 - Zone n°1 soumise à une obligation de rétention à la parcelle pour toute opération représentant une surface imperméabilisée supérieure à 40m²
 - Zone n°2 soumise à une obligation de rétention à la parcelle pour toute opération représentant une surface imperméabilisée supérieure à 600m²
- Prescriptions relatives aux zones urbanisables**
- Zone urbanisable soumise à un débit de 3l/s/ha pour une pluie décennale à chaque exutoire
 - Zone urbanisable soumise à un débit de 3l/s/ha pour une pluie centennale à chaque exutoire

DEPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE

VILLE DE REDON

PLAN DE ZONAGE PLUVIAL

Révision n°1

INDICES	DATES	D	MODIFICATIONS
A	31/01/2018	ESR	Modification des intitulés et de la délimitation de la zone soumise à l'infiltration

MAITRE D'OUVRAGE :

PLAN N°

1

ECH: 1:7 500